



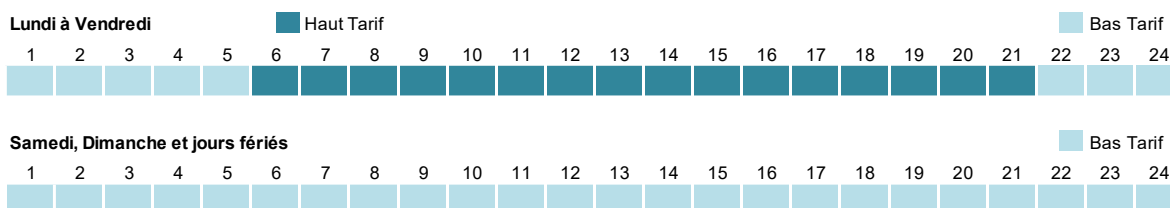
Catégorie : Utilisation Modérée (≤ 50'000 kWh)

Applicable au commerce, artisanat, industrie et à tous les clients dont la consommation annuelle est inférieure ou égale à 50'000 kWh.

Conformément à la législation en vigueur, tous les tarifs d'électricité sont remis à l'EiCom (Commission fédérale de l'électricité).

Tarif de l'énergie électrique - hors TVA applicable au 1 ^{er} janvier de l'année civile	Haut Tarif ct/kWh (HT)	Bas Tarif ct/kWh (HT)
Simple Tarif	10.74	
Double Tarif ¹ (tarif optionnel)	11.92	9.52

Grille horaire Haut Tarif et Bas Tarif



Conformément à la politique communale, les Services industriels fournissent une électricité d'origine durable.

Par rapport à cette référence, les différences tarifaires présentées dans le tableau ci-dessous s'appliquent selon le choix des clients, en fonction de la qualité d'énergie désirée.

Energie durable suisse et européenne Energie hydraulique suisse et européenne.	Tarif standard
Energie durable locale et suisse Energie locale issue de productions hydraulique et photovoltaïque complétée par de l'hydraulique suisse.	+3.5 ct/kWh

¹ L'accès au « Double Tarif » est possible, sur demande écrite auprès du Service Client et s'applique pour l'énergie et le réseau. Il peut nécessiter un changement de compteur, facturé selon les conditions en vigueur. Dans certains cas, une modification de l'installation électrique intérieure peut s'avérer nécessaire (à charge du propriétaire).

Applicable dès le 1er janvier 2027.

Tarif adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 juillet 2026.

Sous réserve de l'approbation des autorités compétentes.

N'hésitez pas à visiter notre site www.sinyon.ch